

[Français]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

VALEUR BRUTE ET NETTE DE LA DETTE NATIONALE

Question n° 225—**M. Caouette:**

1. Quelle est la valeur brute et la valeur nette de la dette nationale du Canada?
2. Quelle est la valeur brute et la valeur nette des dettes des sociétés de la Couronne?
3. Combien de Canadiens doivent-ils aux banques et caisses populaires, à cause d'emprunts personnels?
4. Quelle est la valeur du produit national brut?
5. Quelle est la valeur totale des billets et pièces de monnaie en circulation?
6. Combien d'intérêt le gouvernement fédéral a-t-il versé sur la dette nationale et sur ses obligations au cours de la dernière période de paiement?
7. Combien existe-t-il de compagnies de prêts au Canada et quels sont les noms des compagnies de ce genre qui existent dans chaque province?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. l'Orateur: Les questions qui restent sont-elles réservées?

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, j'ai posé la question de privilège, parce qu'on n'a pas répondu aux questions n° 5, 163 et 210 inscrites au *Feuilleton* en mon nom. Depuis ce temps, le gouvernement aurait eu deux occasions d'y répondre.

Comme il y a encore 198 questions au *Feuilleton* et qu'on n'a pas même répondu à la cinquième, il est évident que le gouvernement n'accorde pas à l'opposition la collaboration qu'elle est en droit d'attendre si nous devons nous conformer au Règlement provisoire.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, ces allégations répétées préoccupent énormément le gouvernement. On avait coutume de poser, pendant une session, environ 600 questions. Jusqu'à maintenant, c'est-à-dire au cours des deux premiers mois de la session, on a déjà inscrit 998 questions au *Feuilleton*. Je ne m'en plains pas, mais je veux signaler à la Chambre une tendance qui s'établit quant aux questions et la difficulté d'y répondre. Je ne saurais donner de meilleur exemple que la question n° 5 dont voici le texte:

Quel est le montant total des dépenses que le gouvernement fédéral a faites jusqu'à présent, ou qu'il a engagées ou compte faire directement ou indirectement relativement à l'Exposition universelle de 1967?

[L'hon. M. Nicholson.]

Je sais que les renseignements relatifs aux dépenses ont été préparés, sous forme de réponse, et envoyés il y a plusieurs semaines par le ministre chargé de l'Expo, mais la question du député exige la vérification par chaque ministère et société de la Couronne du montant des dépenses qui ont été projetées indirectement relativement à l'Expo '67.

La question ne se présente pas sous une forme qui permet d'y donner une réponse rapide, et je propose bien respectueusement...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Cumberland (M. Coates) soulève, pour la deuxième fois, la question de privilège, mais je crois qu'il conviendra avec la présidence qu'il ne s'agit pas vraiment d'une question de privilège.

Si le député veut bien se reporter au paragraphe 3 du commentaire 180 de Beauchesne, à la quatrième édition, il y lira:

Un ministre peut refuser de répondre à une question sans avoir à motiver son refus, et il est contraire au Règlement d'insister pour obtenir une réponse, aucun débat n'étant permis. Le refus de répondre ne peut donner lieu à la question de privilège et il n'est pas conforme au Règlement de commenter ce refus.

Le député parle de trois questions précises auxquelles on n'aurait pas encore répondu. Je prétends qu'une objection de ce genre doit être formulée sous forme de grief, lorsque les griefs sont entendus, ou durant la période des questions en demandant à un ministre pourquoi on n'a pas répondu à une question ou si l'on répondra à une question précise.

M. Coates: A ce sujet, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que la décision que vous venez de rendre a trait aux questions orales et non aux questions écrites.

M. l'Orateur: Le passage que je viens de citer à l'intention du député s'applique non seulement aux questions orales mais aussi aux questions écrites.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur une question de privilège par suite du rappel au Règlement. Le nombre de questions écrites a augmenté à cause des décisions portant que ces questions devraient être inscrites au *Feuilleton*. Si la même attitude vaut pour les questions écrites comme pour les questions orales, nous n'obtiendrons jamais de réponse. Même actuellement...